



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 581-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 581 ET SES AMENDEMENTS

Assemblée publique de consultation

CONVOCAION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 juin 2022, le conseil municipal a adopté le projet du règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 581-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 581 ET SES AMENDEMENTS

Le projet de règlement a pour objet d'harmoniser le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 581 et ses amendements avec les nouvelles zones créées au règlement de zonage numéro 577 (zones H-101 et H-102), zones créées à même la zone H-85 déjà assujettie par ce règlement sur les PIIA à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 juillet 2022 à compter de 18 h 30, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.
4. Le projet de règlement numéro 581-9 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 29 juin 2022.

La greffière,

Flavie Robitaille